

Convention pour télétransmission des actes administratifs

M. Le Maire expose qu'aujourd'hui, la transmission des pièces comptables entre la Mairie et la recette municipale se fait, gratuitement, par télétransmission.

Les autres actes administratifs (délibérations, arrêtés....) continuent à être imprimés et transmis à au contrôle de légalité en support papier.

Il est proposé de passer à une dématérialisation également de l'ensemble de ces actes en passant par une plate-forme de dématérialisation.

Afin de finaliser la télétransmission, il est nécessaire que le Maire soit autorisé par le Conseil Municipal à signer la convention avec la Préfecture, avec la mention de Berger-Levrault comme opérateur.

Vote : Unanimité

FINANCES

Budget Supplémentaire

Mme SIMEON explique qu'en début d'année est élaboré et voté par le Conseil Municipal le Budget Primitif de la Commune, qui correspond aux prévisions de recettes et dépenses attendues sur la période.

Il peut être nécessaire en cours d'année de réexaminer ces prévisions, en particulier quand il y a d'importantes variations de recettes, ou de réalisation des dépenses.

Cette année a été marquée par la notification début novembre de l'AC que la Communauté Urbaine allait verser au titre de 2017 à la Commune.

La prise en compte des dépenses réelles des deux sections, fonctionnement et investissement, ainsi que le montant de l'AC définitif fait ressortir un suréquilibre en recettes de fonctionnement.

Afin de conserver un budget en équilibre, le BS permet au Conseil Municipal de fixer ses orientations pour affecter le surplus de recettes.

A ce titre, la Commission des Finances du 13/11/2017 fait les propositions suivantes :

- Maintien de l'enveloppe de « dépenses imprévues » en fonctionnement
- Affectation de crédits sur les « dépenses imprévues » d'investissement
- Affectation dans une provision pour fonds de concours qui permettra au besoin à la commune de financer des travaux de voirie, alors qu'elle n'a plus la compétence (transférée à la CU)
- Solde du surplus de recettes pour le financement du projet « Pôle Enfance »

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal vote le budget supplémentaire 2017.

Vote : Unanimité

Adhésion groupement de commande »Fourniture de papeterie » et « Fourniture de bureau »

Mme SIMEON poursuit en indiquant que La Mairie d'Aulnat est adhérente au Groupement de commande « Fourniture de papeterie » piloté par la CU, qui s'achève au 31 Mars 2018. Il est

proposé d'élargir, pour les communes adhérentes au socle 1 du service mutualisé de Commande Publique, ce marché aux « Fournitures de bureau », selon la même formule de groupement de commande.

Il est proposé de signer la convention d'adhésion à ce groupement

Vote : Unanimité

POLE ENFANCE

Validation de l'APD et autorisation donnée au Maire de le signer

Mme MANDON explique que L' Avant-Projet Définitif indice B a été remis le 17 octobre 2017, et le coût de revient mis à jour et validé en Bureau Municipal du 26 Octobre 2017

Pour mémoire, l'enveloppe prévisionnelle au concours était de 1 830 000 €HT (valeur 10/2016).

Au vu des modifications validées dans l'APD, le coût prévisionnel des travaux est de 2 012 446 € HT.

Il est donc nécessaire que le Conseil Municipal valide l'APD, et autorise M. Le Maire à le signer

Vote : Unanimité

Avenant : Modification du forfait des rémunérations

Mme MANDON poursuit en précisant que L'APD a été validé par le Conseil Municipal de ce jour.

Il modifie les montants du marché initial, donc de l'assiette de rémunération de l'architecte et des cabinets associés. Le différentiel de 66 886 € HT catégorisé 1, ne fait l'objet d'aucune rémunération complémentaire.

Le forfait définitif de rémunération est arrêté à une plus-value de 9 807.29 €HT (valeur M0 études janvier 2017)

Il est donc nécessaire que le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer cet avenant

Vote : Unanimité

SERVICES TECHNIQUES

Convention SIEG – Illuminations de Noël

Mr ESPINASSE expose qu'au vu de la proposition de travaux d'éclairage public – Illuminations, qui restent de compétence communale, l'estimation des dépenses correspondant à l'avant-projet pour la commune d'AULNAT s'élève à 7 600 €Hors Taxes.

Le volet financier de la convention est donc le suivant

Commune : 50% de 7 600 Euros HT, soit 3 800 euros
SIEG : 50% de 7 600 Euros HT, soit 3 800 euros

Vote : Unanimité

Travaux d'enfouissement des réseaux Télécom Rue Emile Roux

Mr ESPINASSE indique que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux télécom rue Emile Roux, il faut prévoir l'enfouissement des réseaux télécom.

M. Le Maire doit être autorisé à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécom qui sera transmise ultérieurement pour un montant de participation communale de 5 860 €HT.

Vote : Unanimité

URBANISME

Adoption de l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP)

Mme ALAPETITE détaille le dossier :

Dans sa séance du 24 Août 2017, le Conseil Municipal a approuvé l'engagement de la commune dans l'élaboration d'un Agenda D'Accessibilité Programmé (Ad'AP)

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'ADAP tel que présenté avec priorisation sur le groupe scolaire F.Beytout.

Suite à discussions sur le programme des travaux, il est proposé d'allouer pour la mise en accessibilité un budget de 7 500 euros par an à partir de 2018.

Vote : Unanimité

PERSONNEL (Huis Clos)

Modification du tableau des Effectifs

M. Floquet précise :

- Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1ère classe a temps complet
- Création de 2 postes d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- Création d'un poste d'Adjoint d'animation Principal de 2ème classe à temps complet
- Création de 3 poste(s) d'adjoint technique Principal de 2ème classe à temps complet
- Création de 2 postes d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet

Vote : Unanimité

QUESTION DIVERSE

SISPA Vivre Ensemble

Mr le Maire expose que le SISPA a reçu une demande d'adhésion de la commune de Châteaugay au syndicat à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il est nécessaire d'approuver cette demande.

Vote : Abstentions : 2

Pour : 17

L'Ordre du Jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21 H 30